

Ministère des Soins de longue duréeDivision des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée**District de Hamilton**119, rue King West, 11^e étage
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Rapport public

Date d'émission du rapport : 8 avril 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1331-0002**Type d'inspection :**

Incident critique

Titulaire de permis : Unger Nursing Homes Limited**Foyer de soins de longue durée et ville :** Hampton Terrace Care Centre, Burlington

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 4, 7 et 8 avril 2025.

L'inspection effectuée concernait :

- Plainte n° 00138889 - Incident critique (IC) n° 2846-000003-25 lié à une éclosion entérique.
- Plainte n° 00143230 - IC n° 2846-000006-25 liée à un changement d'état nécessitant un transfert à l'hôpital.

Les inspections concernaient :

- Plainte n° 00136027 - IC no 2846-000001-25 et inspection n° 00139991 - IC n° 2846-000004-25 liées à une éclosion d'infection respiratoire aiguë.
- Plainte n° 00137121 - IC n° 2846-000002-25 - liée à une éclosion entérique.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)
- Prévention et gestion des chutes (Falls Prevention and Management)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Exigences : utilisation d'un appareil d'aide personnelle

Problème de conformité n° 001 – avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : la disposition 120 (2) a) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Exigences : utilisation d'un appareil d'aide personnelle

Par. 120 (2) Le titulaire de permis veille à ce qui suit lorsqu'un appareil d'aide personnelle est utilisé aux termes de l'article 36 de la Loi :

a) l'appareil est maintenu en bon état;

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King West, 11^e étage

Hamilton (Ontario) L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'un appareil d'aide personnelle (AAP) utilisé en vertu de l'article 36 de la Loi soit bien entretenu.

Une personne résidente a fait une chute et a subi une blessure. Lors de l'incident, l'AAP de sécurité n'a pas fonctionné et a exigé une réparation.

Sources : Évaluation post-chute, programme de soins et entretien avec le personnel.